

Réunion du 11 décembre 2023

Objet : avenant n°5 à la convention de délégation de service public relative à la construction, l'exploitation et à la commercialisation du réseau Très Haut Débit du syndicat Mixte Eure Normandie Numérique

Rapporteur Nicolas Gravelle

Par délibération en date du 5 avril 2019, le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique a choisi le groupement attributaire d'une Convention de DSP destinée à développer, exploiter, maintenir et commercialiser le réseau de télécommunication électronique très haut débit du Syndicat.

Il a été notifié au Syndicat, le 3 juin 2019, la substitution du Déléguataire Eure Normandie THD, dans les droits et obligations du Groupement nés de la Convention de DSP.

Eure Normandie Numérique et le délégataire ont fait évoluer le catalogue de service relatif à la commercialisation du Réseau afin notamment d'aligner l'offre d'accès sur les dernières évolutions du cadre réglementaire défini par l'ARCEP et de répondre aux attentes et aux besoins des Usagers dudit Réseau. Pour ce faire deux avenants à la convention de délégation de service public ont été approuvés par le comité syndical.

L'avenant n°1 a été signé entre les parties le 30 décembre 2019 et l'avenant n° 2 l'a été le 14 janvier 2021 à cet effet.

De nouvelles dépositions réglementaires de l'ARCEP (décision n° 2020-1432 publiée au Journal Officiel le 22 janvier 2021) portant sur le cadre technique et financier (qualité de service, pénalités, offre tarifaire) que les opérateurs d'infrastructures doivent appliquer vis-à-vis des opérateurs commerciaux leurs clients ainsi qu'une offre de location de l'infrastructure de télécommunication numérique d' Eure Normandie Numérique, ont amené le Syndicat et son délégataire à adopter une nouvelle grille tarifaire de la Convention de délégation de service public, ainsi que les contrats de services conclus avec les Usagers. Un avenant n° 3 a été signé en ce sens le 1^{er} septembre 2021. Un avenant n°4 a également été signé le 12 juin 2023, afin de proposer un nouveau service d'adduction de logement neuf au réseau de télécommunication très haut débit d'Eure Normandie Numérique.

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Avec les discussions menées avec les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale, de nouvelles évolutions tarifaires ont pu aboutir au plan national, qui amènent Eure Normandie THD à nous soumettre une nouvelle grille tarifaire.

Les principales évolutions du catalogue de services portent sur les points suivants :

- L'évolution des **pénalités** liées aux obligations de qualité de service imposées par décision de l'Arcep.
- L'**Augmentation** des tarifs des contrats de locations de tarifs FTTH ainsi que de celui du raccordement.
- La mise en place d'une offre de raccordement **BRAM** (boitier de raccordement des antennes mobiles) au titre des offres FttE.
- La mise à jour des **STAS** (Spécifications Techniques d'Accès au Réseau) pour renforcer l'encadrement des opérations de maintenance notamment lorsqu'elles sont réalisées par les OC("portail raccordeur") .

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2023-032

Eure Normandie Numérique

Réunion du 11 décembre 2023

Objet : avenant n°5 à la convention de délégation de service public relative à la construction, l'exploitation et à la commercialisation du réseau Très Haut Débit du syndicat Mixte Eure Normandie Numérique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 avril 2018 portant désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2018 approuvant le principe du recours à une délégation de service public ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2018 approuvant le principe d'une délégation de service public de type affermage concessif pour l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit ;

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 22 octobre 2018 invitant le Président du Comité Syndical à engager une négociation avec Orange, SFR Collectivités, Altitude Infrastructures/Uranie et Axione/Bouygues Energie & Services/FIDEPPP 2/Mirova SP5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres des candidats ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du 5 avril 2019 exposant les motifs du choix du délégataire proposé et les caractéristiques des services que doit assurer le délégataire ;

Vu le projet de contrat portant délégation de service public et ses annexes ;

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Vu la délibération 2019-018 du 5 avril portant sur le choix et l'attribution du délégataire de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit ;

Vu la signature du contrat de délégation de service public en date du 3 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019-033 du 16 octobre 2019 portant sur l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°1 du contrat de délégation de service public en date du 30 décembre 2019

Vu la délibération 2020-031 du 28 septembre 2020 portant sur l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public en date du 14 janvier 2021

Vu la délibération 2021-021 du 07 juin 2021 portant sur l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public en date du 1^{er} septembre 2021

Vu la délibération 2023-007 du 13 mars 2023 portant sur l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°4 du contrat de délégation de service public en date du 16 juin 2023

Considérant la nécessité de procéder à la signature d'un avenant n°5 tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 11 décembre 2022 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la signature de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public relative à la construction, l'exploitation et à la commercialisation du réseau Très Haut Débit du syndicat Mixte Eure Normandie Numérique ;

- D'autoriser Monsieur le Président du syndicat à signer ledit avenant n°5.

-

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 14
- Collège Conseil Départemental : 9
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 11 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 15/12/2023